

lever les affaires dans leurs propres villages.

Ce n'est pas seulement dans la province de Québec que des plaintes se font entendre, c'est partout et nous n'en voulons pour preuve que les lignes suivantes que nous traduisons du *Commercial* de Winnipeg :

“Comme d'habitude à cette époque de l'année, l'ouest est inondé en ce moment même de catalogues et autres imprimés des magasins à départements de l'Est. Les marchands de détail de l'ouest ont toujours eu un grief contre ces magasins qui opèrent ainsi à cette saison de l'année alors qu'il y a un peu plus d'argent en circulation et que le fermier en possède quelque peu pour acheter au comptant et les marchands de détail ont pieusement raison de se plaindre à ce sujet. Ces magasins à départements ne vendent qu'au comptant seulement, ils n'allongent jamais la main pour supporter qui que ce soit dans une année mauvaise et ne sollicitent des affaires dans cette partie du pays que quand ils savent qu'il y a un peu d'argent disponible à empoigner. Le marchand de détail de l'ouest est destiné à fournir aux consommateurs des marchandises dans toutes les saisons, à les leur fournir à crédit quand ils n'ont pas d'argent pour les payer et parfois à laisser les comptes ouverts pendant des années quand le pays passe par des temps difficiles ou lorsqu'il existe des cas d'infortune affectant des particuliers. Et, à l'honneur du marchand, on peut dire qu'il ne se refuse jamais dans ces circonstances à faire tout ce que l'étendue de son capital lui permet, si ce n'est pas d'avantage, même en dépit des résultats désastreux qui peuvent en résulter pour lui. Il est donc absolument regrettable que quand il y a possibilité de vente au comptant, ces écornifleurs de l'est entrent dans la danse et détournent ces ventes du commerce local. Et

c'est d'autant plus regrettable qu'il n'y a aucune raison pour qu'ils aient ce commerce.

Ils n'ont pas de meilleures marchandises et ils n'offrent pas de meilleures occasions à tout bien considérer. Ils n'accordent aucun dédommagement quand les marchandises ne sont pas exactement celles qui ont été commandées d'après des catalogues et des listes de prix et sont souvent représentées comme de qualité supérieure à ce qu'elles sont en réalité. La morale de tout ceci est que les consommateurs de l'ouest devraient faire leurs achats chez eux. Le remède est dans leurs mains.”

C'est bien vrai pour le consommateur, mais le marchand a aussi le devoir de se protéger contre la ruine. Lni aussi a le remède entre ses mains, c'est de n'envoyer à la Chambre provinciale des Députés qu'un candidat qui s'engagera à protéger le commerce local contre les empiètements toujours croissants des magasins à départements.

Nos amis les marchands de la campagne ne manquent pas d'influence auprès de leurs concitoyens, qu'ils agissent donc auprès des électeurs de leur paroisse dans un sens favorable à leurs intérêts qui sont en même temps ceux de leur paroisse. Car là où il ne se fait pas d'affaires, là où le commerce décline, il n'est plus personne pour soutenir ceux qui ont besoin de crédit dans les mauvais jours ; la paroisse s'appauvrit et se dépeuple.

Monsieur Voyer, de la maison Jos. Côté, marchand de tabac en gros, part aujourd'hui pour visiter de nouveau les marchands sur la ligne de l'Intercolonial et Monsieur A. Pelletier est actuellement sur la ligne du Grand-Tronc.

Monsieur Côté lui-même ira cette semaine faire le tour du Saguenay et en revenant poussera probablement une pointe dans la région du Lac St Jean, dans l'intérêt de son commerce.